



AVIS PUBLIC

PROMULGATION **RÈGLEMENT 699-05-2017**

AVIS est par la présente donné :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 15 août 2017, le conseil municipal a adopté le Règlement 699-05-2017 modifiant le Règlement 699-00-2012 sur les permis et certificats afin de préciser les catégories de personnes susceptibles de recevoir un avis ou un constat d'infraction, de modifier les catégories d'activités et d'usages qui nécessitent l'obtention d'un certificat d'occupation et d'ajouter un élément à la liste des documents requis lors du dépôt d'une demande de certificat d'occupation;

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication;

QUE toute personne peut consulter ce règlement au bureau de la soussignée pendant les heures régulières de bureau à l'hôtel de ville, au 575, rue Principale, Saint-Amable.

DONNÉ à Saint-Amable, ce 17 août 2017.



Geneviève Lauzière, L.L. B.
Greffière et sec.-trés. adj.